

MISE EN GARDE

Conformément aux pouvoirs conférés par la Loi sur l'assurance maladie et la Loi sur l'assurance médicaments, la RAMQ peut imposer une sanction administrative pécuniaire (SAP) sur tous montants réclamés ou obtenus qui sont indus.

Les référentiels d'imposition de SAP constituent des documents indicatifs. Les exemples de cas d'application de SAP qu'ils contiennent ne sont pas exhaustifs et ne sont présentés qu'à titre illustratif.

La RAMQ peut imposer une SAP pour un cas qui n'est pas énoncé dans l'un ou l'autre des référentiels d'imposition.

RÉFÉRENTIEL D'IMPOSITION DE SAP¹

[Le cadre général d'application peut être consulté](#)

Dispensateurs

IRRÉGULARITÉ - FAUTE OU MANQUEMENT REPROCHÉ	CLASSIFICATION	PARTICULARITÉ	OBJET DU PRÉAVIS				
			RÉCUPÉRATION SOMMES INDUES	FRAIS DE RECouvreMENT ²		SAP	
				10 %	10 %	15 %	
Admissibilité au programme non démontrée	Non conforme aux lois et/ou règlements	Admissibilité en fonction du programme	✓	✓	✓		
Admissibilité à une seconde aide non démontrée	Non conforme aux lois et/ou règlements	Attestation d'emploi, d'études ou de déficience visuelle absente ou non conforme	✓	✓	✓		
Document absent	Non conforme aux lois et/ou règlements	Documents permettant d'évaluer la demande de paiement non transmis à la RAMQ	✓	✓	✓		
Document non conforme	Non conforme aux lois et/ou règlements	Document non signé ou information manquante sur le document reçu	✓	✓	✓		
Exiger ou recevoir un paiement de la personne assurée pour un service assuré par la RAMQ	Frais facturés à une personne assurée	Montant supplémentaire demandé à la personne assurée pour un service assuré par la RAMQ	✓	✓		✓	
Formulaire <i>Confirmation et autorisation de la personne assurée</i> , ou son équivalent, absent ou non conforme	Non conforme aux lois et/ou règlements	Document non signé, information manquante, modification après la signature de la personne assurée, information ne permettant pas de confirmer que la personne assurée a reçu le bien ou le service ou qu'elle a autorisé le paiement	✓	✓	✓		
Garantie ou durée de vie de l'aide en référence non expirée	Non conforme aux lois et/ou règlements	Réparation ou remplacement non justifié	✓	✓	✓		
Identification de la personne assurée incomplète, erronée ou absente sur un ou plusieurs documents accompagnant la demande	Non conforme aux lois et/ou règlements	Impossibilité d'identifier la personne assurée sur les documents	✓	✓	✓		
Non couvert ou non requis	Non conforme aux lois et/ou règlements	Aide, composant, complément ou service non couvert ou non requis	✓	✓	✓		

1. Le référentiel est présenté uniquement à titre indicatif. La RAMQ peut imposer une SAP pour tout autre cas approprié.

2. Les frais de recouvrement ne peuvent être supérieurs à 10 000 \$.

RÉFÉRENTIEL D'IMPOSITION DE SAP¹

[Le cadre général d'application peut être consulté](#)

Dispensateurs

IRRÉGULARITÉ - FAUTE OU MANQUEMENT REPROCHÉ	CLASSIFICATION	PARTICULARITÉ	OBJET DU PRÉAVIS				
			RÉCUPÉRATION SOMMES INDUES	FRAIS DE RECouvreMENT ²		SAP	
				10 %	10 %	15 %	
Ordonnance médicale ne rencontre pas les exigences du programme	Non conforme aux lois et/ou règlements	<ul style="list-style-type: none"> Port quotidien ou durée du port absente Ordonnance médicale échue 	✓	✓	✓		
Remplacement de l'aide non justifié	Non conforme aux lois et/ou règlements	Nécessité, recommandation ou changement significatif de l'état physique non démontrés	✓	✓	✓		
Service non assuré	Service non assuré	Service non assuré selon le programme	✓	✓		✓	
Service ou bien non fourni	Service non rendu	Personne assurée qui n'a pas reçu le bien pour lequel la RAMQ a été facturée	✓	✓		✓	
Service faussement décrit	Service faussement décrit	Aide facturée qui n'est pas celle attribuée	✓	✓		✓	

1. Le référentiel est présenté uniquement à titre indicatif. La RAMQ peut imposer une SAP pour tout autre cas approprié.

2. Les frais de recouvrement ne peuvent être supérieurs à 10 000 \$.